



Académie d'Aquarelle de Pernes-les-Fontaines

L'Académie d'Aquarelle AQUADEMIA a été créée par le groupe ARTS Ô SOLEIL avec la participation de la Municipalité de Pernes-les-Fontaines, pour faciliter et développer la formation et l'enseignement de l'Art aquarellé.

Enseignement « Elèves » Tous niveaux « Initiation à perfectionnement »

Un enseignement des Arts Aquarellés par petits groupes dans divers ateliers.
Enseignement de différentes techniques picturales, et de différents regards pour une approche très sensible de l'Aquarelle.
Nature morte / Genre abstrait / Modèle vivant / / Extérieur ...
Une exposition de fin d'année des travaux des élèves
Une attestation diplôme de fin d'année

Enseignement général :

De l'histoire de l'Art aquarellé.
De la connaissance et de l'interprétation des grands peintres aquarellistes
Des principes et des règles rationnelles de l'Art aquarellé.
Des différentes techniques
Des différents genres de composition, d'observation, de simplification ...

Enseignants :

Les Maîtres de cours de l'Académie sont des artistes diplômés ou autodidactes reconnus.
Les Professeurs d'aquarelle sont des artistes enseignants diplômés d'Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts.

Admission :

Les candidats « Elèves » à l'Académie d'Aquarelle, doivent remplir une demande d'inscription avec engagement minimum sur un trimestre. Les admissions peuvent se faire en cours d'année.

Inscription :

L'inscription se fait au choix, trimestrielle ou annuelle, pour des cours répartis en une ou plusieurs séances hebdomadaires.
L'Académie accueille des élèves de tous niveaux.

AQUADEMIA peut préparer des éléments doués pour des concours régionaux ou nationaux
AQUADEMIA se veut aussi lieu de réflexion artistique et ses membres y élaborent conjointement de nouvelles règles de l'Art aquarellé.



Dossier d'Inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Port. :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse Mail :

Site Internet :

Activités artistiques :

.....

Comment vous situez-vous dans la pratique de l'aquarelle : Cochez une case

Débutant : Moyen : Confirmé :

Avez-vous déjà pris des cours : Oui : Non :

Inscription 2013

Je m'inscris, *(cocher la case choisie)* au trimestre : €

à l'année : €

Frais fixes administratifs : 17 €

Total : €

Règlement ce jour par chèque(s), CB, espèces *(rayer les mentions inutiles)*

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de l'académie d'aquarelle et m'engage à en respecter ses règles et ses obligations.

Date :

Signature :



Tarifs et Conditions Cours donnés par nos maîtres

Les cours sont donnés sur 3 trimestres calendaires :

Premier trimestre de cours	Janvier Février Mars
Deuxième trimestre de cours	Avril Mai Juin
Troisième trimestre de cours	Octobre Novembre Décembre

TRIMESTRE : **300 euros**
36 heures de cours sur 1 trimestre
3 heures de cours par semaine
Possibilité de démarrage en cours de trimestre

Le trimestre est payable par chèque à l'inscription.

ANNEE : **810 euros**
108 heures de cours sur 1 année
3 heures de cours par semaine
3 trimestres de cours
Possibilité de démarrage en cours d'année

L'année peut être payable en 3 chèques de 270 euros chacun, remis à l'inscription et encaissés chaque début de trimestre.

Ces tarifs sont valables pour des cours d'enseignement général à l'exclusion des cours d'études anatomiques avec modèle vivant.

ETUDES ANATOMIQUES : **60 euros**
Cours de 4 heures avec modèle vivant

Un supplément de 30 euros le cours de 4 heures, sera demandé à l'élève déjà inscrit au trimestre ou à l'année.



Tarifs et Conditions

Stages donnés par nos professeurs d'art

Les stages sont donnés en priorité durant les mois de Juillet Août et Septembre.

SEMAINE : **360 euros**
20 heures de stage sur 1 semaine
6 à 7 heures de stage par jour
3 jours par semaine

Le stage est payable par chèque à l'inscription.

Frais administratifs

L'inscription est soumise à des frais fixes administratifs de **17 euros** perçus annuellement

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'Académie d'Aquarelle de Pernes les Fontaines est remis à chaque élève lors de son inscription. Il comprend les règles et obligations que chacun s'engage à respecter durant ses études.